

Sous-comité de santé et sécurité au travail (SCSST)

Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2016

MEMBRES	ORDRE DU JOUR
Présents: CARRIER, Pierre DALLAIRE, Louise MERCIER, Odette MORGAN, Steven ROUSSEAU, André (SEUL) ST-LAURENT, Danielle	1. Adoption de l'ordre du jour
Absents:	2. Adoption du compte rendu de la réunion du 18 mai 2016
Invités:	3. Affaires découlant de la réunion du 18 mai 2016 3.1. Protection respiratoire pour moisissures 3.2. Vêtements de travail
	4. Formations 4.1. Tableau de planification des formations BUL (Louise)
	5. Entretien préventif des équipements
	6. Visite d'inspection 6.1. Visite d'inspection du Vachon - Suivis 6.2. Visite d'inspection du Centre de conservation
	7. Statistiques et accidents de travail
	8. Dossiers spéciaux
	9. Varia 9.1. Sécurité lors d'évacuation du bâtiment
	10. Prochaine rencontre

1. Adoption de l'ordre du jour

Après l'ajout du point 9.1, l'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 18 mai 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Affaires découlant de la réunion du 18 mai 2016

3.1. Protection respiratoire pour moisissures

Il ne reste plus que le «Fit test» à faire. Émilie et Louise doivent finaliser la procédure en lien avec l'utilisation des masques dans un environnement de travail comportant un potentiel de risque. Par ailleurs, Odette informe qu'un aspirateur muni de filtre HEPA a été acquis afin d'assurer un entretien périodique des livres rares.

3.2. Vêtements de travail

Pour faire suite à la réunion du 18 mai dernier, Pierre Carrier informe les membres du groupe que la direction de la BUL, qui était en réflexion concernant la nécessité de devoir fournir des manteaux ou un vêtement particulier (tablier, sarrau, etc.) lorsque certains employés doivent se rendre sur le débarcadère environ une fois par année en période hivernale pour sortir des boîtes destinées à la Fondation des parlementaires, a décidé de procéder à l'achat de ce type de vêtement. Deux à trois manteaux (tailles variées), ou autres vêtements de ce type seront partagés par les quelques employés qui doivent assurer cette tâche.

4. Formations

4.1. Tableau de planification des formations BUL (Louise)

Rien à signaler. Tableau à venir.

5. Entretien préventif des équipements

Pierre informe que tous les marchepieds, au nombre de 90 au total pour l'ensemble de la BUL, ont été l'objet d'une inspection préventive au cours de l'été. Les correctifs nécessaires ont été apportés. Par ailleurs, Pierre a procédé à l'inventaire de tous les chariots de la BUL dont le total s'élève à 310 chariots. Après avoir procédé à une première tournée d'inventaire, certains critères ont dû être ajoutés à la grille d'inspection pour permettre une meilleure priorisation des interventions à réaliser dans le cadre des entretiens périodiques qui auront lieu ultérieurement. Dix-sept (17) critères composent la grille d'inspection bonifiée. Pierre devrait finaliser la deuxième tournée d'inspection cet automne. Une fois complétée, l'étape suivante consistera à vérifier auprès des différents gestionnaires s'il est nécessaire de conserver autant de chariots étant donné que l'acquisition de la documentation de la BUL s'effectue à 70-80% en version électronique.

6. Visite d'inspection

6.1. Visite d'inspection du Vachon - Suivis

La plupart des déficiences relevées ont été corrigées mis à part l'absence de gardes latéraux dans l'escalier ouest qui s'avère un point majeur à corriger, ainsi que l'absence de signalisation de délimitation de zones de travail dans le local 0012A.

6.2. Visite d'inspection du Centre de conservation

Louise Dallaire présente le rapport de la visite d'inspection réalisée le 20 septembre dernier au Centre de conservation localisé au Peps. Douze points qui nécessitent soit des correctifs, ou soit une analyse de risque ont été soulevés. Mis à part l'absence de fer angles dans le bas des poteaux de rayonnage qui permettraient de protéger la structure contre les impacts occasionnés par la plateforme élévatrice, ainsi que l'absence d'un rapport d'inspection annuel (il y a actuellement deux inspections périodiques par année, mais pas d'inspection annuelle qui serait davantage exhaustive) qui s'avère des points majeurs à corriger, il est fait mention de quelques points mineurs pour lesquels des correctifs doivent également être apportés.

Un employé travaillant au Centre de conservation a porté à l'attention de Louise que les souliers de sécurité munis d'une semelle rigide (triangle vert) visant à empêcher les clous, vis ou tout autre objet qui pourrait blesser le dessous du pied provoque un inconfort lorsque les employés travaillent régulièrement en position accroupie lors des opérations de reclassement. Le fait de devoir travailler régulièrement sur la pointe des pieds en position accroupie avec une semelle rigide empêche la plante du pied de fléchir adéquatement dans le soulier provoquant ainsi un inconfort. Louise informe les membres du sous-comité de ce fait et les invite à réfléchir en prévision de la prochaine réunion sur l'exigence imposée d'acheter des souliers qui assurent non seulement la protection du dessus des orteils (écrasements) et du pourtour du soulier (perforations ou coupures), mais aussi au niveau du dessous du pied par l'entremise d'une semelle rigide (triangle vert). Est-ce qu'il y aurait lieu d'abaisser le niveau d'exigence de sécurité au niveau des souliers et de ne plus exiger une semelle résistante aux perforations (rectangle bleu) ? À suivre.

7. Statistiques et accidents de travail

Louise informe les membres du sous-comité que depuis la dernière réunion, un seul événement mineur a été déclaré. Des odeurs provenant des travaux du chantier extérieur en ont été la cause. Cet incident permet de rappeler que si des employés sont témoins d'incidents ou d'éléments qui peuvent mettre en danger leur sécurité ou leur intégrité physique, ils peuvent communiquer avec le Service de sécurité en composant le 5555. S'il s'agit de rapporter un bris au niveau des composantes liées au bon fonctionnement de l'établissement (toilettes, luminaires ou chauffage défectueux ou autres éléments similaires défectueux), les employés sont invités à en informer leur secrétaire respective qui pourra signaler la déficience au Service des immeubles en composant le 7000. En centralisant les signalements aux secrétaires respectives de chacune des directions de la BUL, ceci évite de surcharger le Service des immeubles de signalements répétitifs.

8. Dossiers spéciaux

Rien à signaler.

9. Varia

9.1. Sécurité lors d'évacuation du bâtiment

À la suite de l'exercice d'évacuation du Bonenfant en début septembre, Odette a deux questions concernant la sécurité lors de l'évacuation du bâtiment. Lorsqu'il y a des changements au niveau des personnes responsables dont le rôle est de s'assurer de l'évacuation des différents secteurs de la BUL lors d'un incendie, et qui sont munis d'un brassard (départ dans un autre service ou départ à la retraite, etc.), la liste des responsables est-elle mise à jour à ce moment? Louise précise que cette liste est normalement mise à jour chaque année. La seconde interrogation d'Odette : Qui est responsable de l'évacuation les soirs et les fins de semaine ? Pierre informe que l'évacuation du bâtiment demeure sous l'autorité et le commandement du Service de sécurité de l'Université. Pierre rappelle que toutes questions en lien avec les mesures d'urgence devraient être acheminées à M. Charles Bérubé, responsable des mesures d'urgence.

10. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le mercredi 14 décembre 2016, 14h00, au local BNF-3144.

La réunion est levée à 15h35.

Documents déposés :

[Liste des marchepieds «kick steps» BNF – VCH – Septembre 2016](#)
[Centre de conservation - Rapport d'inspection – Septembre 2016](#)

Rédaction du compte rendu:
Pierre Carrier, 2016/09/28